



Signataires : Jean-Marc Guinchard, Jacques Blondin, Thierry Arn, Patricia Bidaux, Alia Chaker Mangeat, François Erard, Souheil Sayegh, Anne Carron, Julien Nicolet-dit-Félix, Pierre Eckert, Dilara Bayrak, Cédric Jeanneret, David Martin, Laura Mach, Angèle-Marie Habiyakare, Yves de Matteis, Emilie Fernandez, Marjorie de Chastonay

Date de dépôt : 3 avril 2025

Proposition de résolution

NON au diktat américain, résilions le contrat des F-35 ! Une question de souveraineté et de défense des intérêts de la Suisse
(Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- le coût élevé du programme d'acquisition et de maintenance de l'avion de chasse F-35 estimé à 18 milliards de francs sur toute la durée de vie des avions ;
- les dépassements budgétaires prévisibles et récurrents dans des commandes similaires passées par des pays de l'OTAN ;
- l'importante dépendance de la Suisse envers les Etats-Unis d'Amérique concernant l'entretien qui repose sur un système de maintenance contrôlé par le pays fournisseur, la mise à jour des logiciels et la livraison de pièces détachées devant provenir exclusivement d'entreprises américaines ;

- le risque que Washington impose des restrictions sur l'utilisation des avions F-35 ou sur la livraison des pièces essentielles au bon fonctionnement des appareils en cas de tensions diplomatiques ou d'hostilités commerciales entre la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique ;
- la hausse des taxes douanières imposées à la Suisse par le gouvernement américain, impactant négativement les industries d'exportations suisses ;
- le risque fondamental pour la souveraineté de la Suisse dans la gestion des données et la sécurité des informations de la flotte suisse qui passeront par des serveurs américains ;
- l'inadaptation de l'avion F-35 aux besoins stratégiques de l'armée de l'air suisse dont la mission principale est la surveillance et la défense de l'espace aérien national tandis que le F-35 est un avion furtif conçu pour des opérations militaires complexes et de bombardements offensifs en territoire ennemi ;
- l'existence d'alternatives au F-35, plus adaptées aux besoins de notre pays et apportant un meilleur rapport coût-efficacité, comme le Gripen E/F ou le Rafale ;
- les problèmes techniques récurrents rencontrés par le F-35 depuis son développement (logiciels, moteur, fiabilité) ;
- les fortes incertitudes sur les compensations et contreparties industrielles du F-35 pour les entreprises suisses ;
- l'opposition grandissante à cette acquisition parmi les officiers supérieurs de l'armée suisse, qui ont fait part de leurs positions dans une lettre ouverte,

demande à l'Assemblée fédérale

- de renoncer à l'achat des avions de chasse F-35 par la résiliation du contrat de vente avec la société Lockheed Martin ;
- de mettre en place une commission parlementaire chargée d'examiner la problématique du processus d'acquisition des F-35 et de proposer des alternatives plus adaptées aux missions de l'armée de l'air suisse,

invite le Conseil d'Etat

à soutenir cette initiative cantonale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente résolution vise à interpeller l'Assemblée fédérale au sujet d'un choix engageant notre pays pour plusieurs décennies : l'acquisition de 36 avions de chasse F-35 de l'entreprise américaine Lockheed Martin. A travers cette résolution, le Grand Conseil de la République et canton de Genève appelle à une réévaluation urgente de cette décision.

Le coût total de ce programme est estimé à environ 18 milliards de francs suisses sur la durée de vie des appareils, incluant l'achat, l'entretien, la formation, les infrastructures, ainsi que les mises à jour et la maintenance. Ce montant considérable est sujet à une révision à la hausse, comme en témoignent de nombreux exemples internationaux où des projets similaires ont connu des dépassements budgétaires notables. La complexité technologique du F-35, conjuguée à sa dépendance structurelle vis-à-vis du constructeur, en fait un programme exposé à des imprévus financiers importants. Dans un contexte où les finances publiques sont sollicitées sur de nombreux fronts – qu'il s'agisse de la transition écologique, du système de santé, de l'éducation ou du vieillissement de la population, ainsi que des autres besoins de l'armée en termes d'équipements de défense et d'armements – une telle dépense interroge sur la pertinence de nos choix stratégiques.

Au-delà de l'aspect financier, cette acquisition soulève de sérieuses inquiétudes en matière de souveraineté. L'entretien, la logistique, les mises à jour logicielles et la gestion des pièces détachées sont entièrement contrôlés par le fournisseur américain. Le système de maintenance du F-35 est centralisé et verrouillé, ce qui signifie que la Suisse ne disposera jamais d'un accès complet aux fonctions critiques de ses propres avions. En cas de tensions diplomatiques, commerciales ou juridiques entre la Suisse et les Etats-Unis, la flotte pourrait se retrouver partiellement ou totalement immobilisée, mettant à mal la capacité opérationnelle de notre armée.

Plus préoccupant encore, le F-35 agit comme une plateforme de données. Son fonctionnement repose sur une collecte et un traitement massif d'informations en temps réel, via des serveurs situés aux Etats-Unis, hors de toute souveraineté helvétique. Ces données, potentiellement très sensibles, pourraient être soumises à des réglementations étrangères, voire à des restrictions d'accès, compromettant ainsi la sécurité des informations stratégiques de notre pays.

Il faut également souligner que le F-35 ne correspond pas aux besoins réels de la Suisse. Cet appareil a été conçu pour des opérations militaires

offensives dans des contextes multilatéraux de haute intensité, nécessitant furtivité, guerre électronique et capacités de frappe en profondeur. L'armée suisse, quant à elle, est avant tout chargée de la surveillance et de la protection de l'espace aérien national, dans le cadre de missions dites de police du ciel. Le F-35, dans ce contexte, est un outil surdimensionné, dont l'emploi quotidien sera limité et le coût d'exploitation disproportionné par rapport à l'usage prévu.

D'autres options existent. Le Gripen E/F tout comme le Rafale sont des avions de chasse modernes, performants et plus adaptés à une défense territoriale indépendante. Ils offrent un meilleur rapport coût-efficacité et une meilleure maîtrise technique, avec des possibilités de coopération industrielle plus équilibrées, notamment avec des partenaires européens. Ces alternatives méritaient d'être examinées avec sérieux et transparence, ce qui n'a pas été pleinement le cas jusqu'à présent.

A cela s'ajoute un fait troublant : des voix dissidentes se font entendre au sein même de l'armée. Plusieurs officiers supérieurs ont exprimé publiquement leur opposition à l'achat du F-35, mettant en avant les nombreux risques techniques, stratégiques et budgétaires de cette acquisition. Leur prise de position, inédite dans ce type de dossier, reflète un malaise réel parmi ceux qui auront la charge d'exploiter ces avions.

Enfin, il est regrettable que le contrat ait été signé avant même que les initiatives populaires visant à contester ce choix puissent être soumises au vote. Ce calendrier précipité fragilise la légitimité démocratique de l'ensemble du processus. Il est donc de notre devoir, en tant que législateurs cantonaux, de faire entendre la voix de la prudence, de la rationalité et du respect des mécanismes démocratiques.

Face aux tensions économiques initiées par les Etats-Unis d'Amérique et une hausse spectaculaire de 31% sur les taxes douanières imposées aux industries d'exportation suisses, un message clair doit être envoyé à l'administration américaine et la résiliation du contrat d'achat des F-35 constituera un moyen de pression dans les futures négociations commerciales.

C'est pourquoi cette résolution demande à l'Assemblée fédérale de renoncer à l'achat des avions de chasse F-35 et de procéder à une réévaluation complète du processus d'acquisition en envisageant des alternatives plus cohérentes avec les besoins et les valeurs de notre pays. Il s'agit là d'un acte responsable, en faveur d'une politique de défense souveraine et tournée vers l'intérêt à long terme de la Suisse.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à adopter la présente proposition de résolution.